

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

Convocation du 29/11/2022

Absents excusés : Maryline Texier (procuration à Véronique Keller) Laurence Rocquin (procuration à Lionel Pernin), Laurent Amiotte-Suchet, Sandrine Guinet, Alain Tissot-Bez.

Secrétaire de séance : Aurore Schmitt

1/ Délibération changement pompe lave-vaisselle

La présidente expose que le lave-vaisselle du périscolaire est tombé en panne la semaine dernière. Elle a donc fait appel à Jérôme Juif (autoentrepreneur Jérôme multi-services), qui intervient en l'absence d'employé intercommunal, afin qu'il regarde s'il pouvait solutionner la panne. Après prise de renseignements il lui a été confirmé qu'il était valable de réparer l'appareil en changeant la pompe défectueuse. Il a donc commandé au plus vite cette pompe en ligne sur internet et a procédé à son paiement pour un montant de 563.36 €.

Il est donc nécessaire de lui rembourser cet achat. Le conseil syndical, à l'unanimité, valide le remboursement de cette somme à Jérôme Juif.

2/ Délibération remboursement frais de formation des artificiers

Lionel Pernin s'est occupé de recruter des personnes qui souhaiteraient suivre la formation d'artificier afin de pouvoir l'aider au tir des feux d'artifice du 14 juillet sur le plateau de la Barèche. 4 personnes ont donc suivi cette formation au mois de novembre sur 2 jours : Alex Loison, Julien Baud, Sandy Vanotti, Arnaud Profichet.

Les frais de formation sont gratuits car pris en charge par l'entreprise Europyro à qui nous achetons les feux d'artifice. En revanche, il est proposé de rembourser au 4 personnes leur frais de transport et repas non pris en charge.

Le conseil syndical valide donc, à l'unanimité, le remboursement des frais comme suit :

- frais de transport : 130.60 €

- frais de repas : 124.10

Soit au total : 254.70 €

3/ Délibération autorisation dépenses investissement avant vote des budgets 2023

Les membres du conseil syndical, à l'unanimité, autorisent la Présidente à régler des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023, avant le vote du Budget primitif de l'année 2023, dans la limite du quart des crédits votés en dépenses d'investissement de l'exercice 2022 soit :

Affectation du quart des investissements avant le vote du budget 2023 :

Budget Eglise :

Compte 2188 : 1910 €

Budget RPI :

Compte 2188 : 750 €

4/ Orientations budgétaires 2023

- La présidente annonce la hausse tarifaire de l'électricité pour le groupe scolaire à prévoir pour le budget 2023. Malgré l'adhésion au groupement d'achat avec le SYDED, ils nous conseillent de prévoir de multiplier le budget électricité par 3. Pour rappel budget annuel entre 12 000 € et 13000 €.
- Réflexion pour la mise en place d'une table à langer au groupe scolaire pour la rentrée.
- Patrimoine : mise en place d'un panneau vitré pour affichage du règlement du cimetière.

- Isolation école : c'est un dossier à mettre en place avec des démarches très lourdes, mais à étudier. Le Syded sera contacté.

5/ Informations diverses

- Retour sur la rencontre avec le Préfet le 16 novembre dernier au sujet d'une commune nouvelle. Sujet en cours de réflexion.
- Employé intercommunal : recrutement en début d'année.
- Information sur absentéisme des enseignantes ces dernières semaines au groupe scolaire.

La séance est levée à 19h51

La présidente,
Véronique KELLER